



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : LOCATION, INSTALLATION ET
EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE, D'UN
JARDIN DES GLACES MOBILES ET D'UN
CHEMIN DES NEIGES. LOT 2 : EXPLOITATION
D'UNE PATINOIRE, D'UN JARDIN DE GLACES
MOBILES ET D'UN CHEMIN DES NEIGES PASSE
AVEC LA SOCIETE SPORT EVENT AGENCY**

**DÉCISION N° DM-24-394
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à concurrence mis en ligne au BOAMP en date du 17/10/2024 relatif à la location, installation et exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces mobiles et d'un chemin des neiges -Lot n°2 : Exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces mobiles et d'un chemin des neiges

CONSIDÉRANT l'offre de la société SPORT EVENT AGENCY jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°2 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec SPORT EVENT AGENCY, sise 32 bis rue de l'Alma, 92 600 Asnières sur seine -et représentée par Nourdine ALAOUI, le marché Lot n°2 : Exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces mobiles et d'un chemin des neiges.

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 62 545 euros HT.

Le marché est conclu du 6 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE